

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS****DU MAIRE****VILLE  
de  
MORESTEL**

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>N° 24/2023</b> | <b>Objet : Adhésion au service FAST comprenant FAST-Parapheur et FAST-Hélios.</b> |
|-------------------|---|

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MORESTEL,**

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération° 16-2020 du 27 mai 2019 portant délégation du conseil municipal au Maire, modifiée par la délibération n°24-2022 du 11 avril 2022,
- Vu la proposition faite par la société **DOCAPOSTFAST** pour un contrat de services à l'usage informatique nécessaire à la maintenance du système informatique de la mairie de Morestel.
- Considérant la résiliation des conventions de prestations de dématérialisation avec le CDG 38, il y a lieu de souscrire à un service de parapheur électronique et de tiers de télétransmission pour les échanges avec la Trésorerie.

**DECIDE :****Article 1**

DE SOUSCRIRE pour une durée de 1 an, une adhésion au service FAST-Parapheur et FAST-Hélios avec la société **DOCAPOSTFAST** – 120-122 Rue Réaumur – 75002 PARIS, afin de faciliter les échanges avec la Trésorerie.

**Article 2**

Les caractéristiques principales de ce contrat sont les suivantes :

- **Durée** : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, reconductible
- **Services** :
  - FAST-Hélios Parapheur (forfait paramétrage à distance)
  - FAST-Hélios-Connecteur (forfait paramétrage à distance)
  - FAST-Hélios Parapheur (forfait formation à distance)
  - FAST-Hélios Parapheur (abonnement annuel)
  - FAST-Hélios (abonnement annuel)
  - FAST-Hélios-Connecteur (abonnement annuel)
- **Montant total des prestations** :
  - Année 1 : 1 890,00 € HT, soit 2 268,00€ TTC
  - Années suivantes : 520,00 € HT, soit 624,00 € TTC (majoré de l'indice SYNTEC)

## **Article 2**

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat de l'arrondissement de La Tour du Pin.

Fait à MORESTEL, le 27 juin 2023

Le Maire,

Frédéric VIAL